

Descartes : Le « cogito »

Distinctions de Chauvier (*Dire « Je »*)

Pensées égologiques/égocentriques

- prédicat stable, permanent : je suis un homme, je suis grand, je suis sympathique
- prédicat occurrent : hors de/au moment de l'énonciation
- a) état/action physique : je marche, je me promène, (je lève le bras ?) [suppose une information perceptive]
- b) état sensoriel (externe/interne) : j'ai mal, j'ai chaud, je vois un arbre, (je lève le bras ?) [suppose une information sensorielle : proprioception, ou une sensation externe]
- c) attitude propositionnelle : je crois qu'il pleuvra, je veux sortir [information ?]

Typologie des erreurs descriptives

a) quidditatives

- référentielle, erreur d'identification (« Pierre traverse la rue », non c'est Paul)
- prédicative, erreur sur le contenu prédiqué (« Pierre joue au rugby » non, il joue au basket)

b) existentielle

- hallucination (« Hamlet voit son père », non, il n'y a personne)

Prédication d'une attitude propositionnelle : $X \Psi$ que p

Erreur prédicative a) sur le mode, l'attitude : Ψ

b) sur le contenu propositionnel : p

Immunité du cogito contre l'erreur prédicative étendue à toutes les pensées égologiques d'états mentaux et d'attitudes propositionnelles

a) sur le mode : selon Chauvier, Descartes pense qu'il y a une perception de l'acte par la pensée, mais il a tort (je ne regarde pas en moi quand je pense « je vois le ciel »)

b) sur le contenu représenté : perçu, et transparent

Mais le cogito (dans l'argument) ne repose ni sur un mode particulier, ni sur un contenu particulier

Trois suggestions

1) pensée abstrayante sur mes pensées (*cogitabam*)

2) acte autoréférentiel : réflexion sur sa propre occurrence (mais la pensée de premier niveau est plutôt *dubito*)

3) ce que je m'aperçois faire chaque fois que je forme telle ou telle pensée déterminée
Pas aperception, état sensoriel conscient, mais état qualitatif conscient dans lequel toute opération de pensée met le sujet pensant (ce que ça fait de penser)

Ceci est possible : « je suis en train de penser, mais impossible de savoir comment et à quoi ! » (70)

Descombes sur les actes cogitatifs (CS ch. 17)

Lecture française

(b) Chaque fois que je Ψ , je perçois immédiatement que je Ψ par un acte de conscience

Lecture latine

(a1) Si je Ψ , alors je suis conscient (de quelque chose), ou je perçois (quelque chose), ou je pense (quelque chose) sur le mode Ψ

(a2) Si je Ψ , alors je sais *ce que* je Ψ et je sais *que* je m'y rapporte sur le mode Ψ

Hobbes-Descartes et le sujet de la pensée

- a) « je pense » rapporte un fait indéniable, celui qui pense la proposition sait qu'elle est vraie, cette vérité a la vertu particulière de ne pouvoir être mise en doute
 - b) il y a donc un acte de penser
 - c) principe substantialiste : pas d'acte sans sujet-substance de cet acte (agent)
 - d) L'individu substantiel de l'acte de penser est l'individu désigné par « je »
 - e) (Principe d'identification du sujet d'attribution) pour connaître la vérité d'une attribution (d'acte), il faut (pouvoir) identifier le sujet (substantiel) de cette attribution
- | Hobbes | Descartes |
|---|---|
| f) on ne peut identifier que des corps ou des choses « sous une raison corporelle » | h) je peux savoir que je pense sans savoir quel corps serait le sujet (au sens de Hobbes), |
| g) l'individu substantiel auquel l'énoncé attribue la pensée et qu'il faut pouvoir identifier pour reconnaître la vérité de l'énoncé est un corps | i) le corps éventuellement identifié n'est pas le sujet de la pensée, lequel n'est aucun corps (par e) |
| | j) il y a un sujet de la pensée identifié, une chose pensante, dont on peut savoir qu'il n'est pas un corps |

Descartes

Le cogito

(1) (a) Ce jugement *Je suis, j'existe* est nécessairement vrai toutes les fois que je le profère ou que je le conçois en mon esprit (AT VII, 25)

(b) *Je suis, j'existe* : cela est certain ; mais combien de temps ? A savoir, autant de temps que je pense ; car peut-être se pourrait-il faire, si je cessais de penser, que je cesserais d'exister en même temps d'être ou d'exister. (...)

(c) Je ne suis donc, précisément parlant, qu'une chose qui pense, c'est-à-dire un esprit, un entendement ou une raison, qui sont des termes dont la signification m'était auparavant inconnue (AT IX, 21)

(d) Mais qu'est-ce donc que je suis ? Une chose qui pense. Qu'est-ce qu'une chose qui pense ? C'est-à-dire une chose qui doute, qui conçoit, qui affirme, qui nie, qui veut, qui ne veut pas, qui imagine aussi et qui sent. (...)

(e) Ne suis-je pas encore ce même qui doute presque de tout, qui assure et affirme celles-là seules être véritables, qui nie toutes les autres, qui veut et désire d'en connaître davantage, qui ne veut pas être trompé, qui imagine beaucoup de choses, même quelquefois en dépit que j'en aie, et qui en sens aussi beaucoup, comme par l'entremise des organes du corps ? Y a-t-il rien de tout cela qui ne soit aussi véritable qu'il est certain que je suis, et que j'existe, quand même je dormirais toujours, et que celui qui m'a donné l'être se servirait de toutes ses forces pour m'abuser ? Y a-t-il aussi aucun de ces attributs qui puisse être distingué de ma pensée, ou qu'on puisse dire être séparé de moi-même ? Car il est de soi si évident que c'est moi qui doute, qui entends, et qui désire, qu'il n'est pas ici besoin de rien ajouter pour l'expliquer. (AT IX, 22)

(2) « Par le nom de pensée, j'entends tout ce qui est tellement en nous que nous en sommes immédiatement connaissant (*conscii*). Ainsi toutes les opérations de la volonté, de

l'entendement, de l'imagination et des sens, sont des pensées. Mais j'ai ajouté *immédiatement*, pour exclure les choses qui suivent et dépendent de nos pensées : par exemple le mouvement volontaire a bien, à la vérité, la volonté pour son principe, mais lui-même néanmoins n'est pas une pensée

Par le nom d'idée, j'entends cette forme de chacune de nos pensées par la perception immédiate de laquelle nous avons connaissance de ces mêmes pensées. En telle sorte que je ne puis rien exprimer par des paroles lorsque j'entends ce que je dis, que de cela même il ne soit certain que j'ai en moi l'idée de la chose qui est signifiée par mes paroles » (Secondes réponses, AT VII, 160 ; IX, 124-25)

(3) « Si je me persuade qu'il y a une terre à cause que je la touche ou que je la vois, de cela même, par une raison encore plus forte, je dois être persuadé que ma pensée est ou existe, à cause qu'il se peut faire que je pense toucher la terre, encore qu'il n'y ait peut-être aucune terre au monde et qu'il n'est possible que moi, c'est-à-dire mon âme, ne soit rien pendant qu'elle a cette pensée » *Principes* I §11, AT IX-2, 29

(4) Les actes cogitatifs

- (a) Sunt deinde alii actus quos vocamus cogitativos, ut intelligere, velle, imaginari, sentire, etc., qui omnes sub ratione communi cogitationis, sive perceptionis, sive conscientiae, conveniunt ; atque substantiam cui insunt, dicimus esse *rem cogitantem*, sive *mentem* (AT VII, 176)
- (b) En après, il y a d'autres actes que nous appelons *intellectuels*, comme entendre, vouloir, imaginer, sentir, etc., tous lesquels conviennent entre eux en ce qu'ils ne peuvent être sans pensée, ou perception, ou conscience et connaissance ; et la substance en laquelle ils résident, nous disons que c'est une *chose qui pense* ou un *esprit*

Le sujet/support de la pensée

Hobbes

(5) (a) *Je suis une chose qui pense ?* c'est fort bien dit ; car, de ce que je pense, ou de ce que j'ai une idée, soit en veillant, soit en dormant, l'on infère que je suis pensant : car ces deux choses, *Je pense et je suis pensant*, signifient la même chose. De ce que je suis pensant, il s'ensuit que *je suis*, parce que ce qui pense n'est pas un rien.

(voir plus bas)

(b) Mais où notre auteur ajoute : *c'est-à-dire un esprit, une âme, un entendement, une raison*, de là naît un doute. Car ce raisonnement ne me semble pas bien déduit : de dire : *je suis pensant*, donc *je suis une pensée* ; ou bien *je suis intelligent*, donc *je suis un entendement*. Car de la même façon je pourrais dire : *je suis promenant*, donc *je suis une promenade*. Monsieur Descartes donc prend la chose intelligente et l'intellection, qui en est l'acte, pour une même chose ; ou du moins il dit que c'est le même que la chose qui entend et l'entendement, qui est une puissance ou faculté d'une chose intelligente. Néanmoins tous les philosophes distinguent le sujet de ses facultés et de ses actes, c'est-à-dire de ses propriétés et de ses essences, car c'est autre chose que la chose même *qui est*, et autre chose que son *essence*.

(c) Il se peut donc faire qu'une chose qui pense soit le sujet de l'esprit, de la raison, ou de l'entendement, et partant, que ce soit quelque chose de corporel, dont le contraire est pris, ou avancé, et n'est pas prouvé. Et néanmoins c'est en cela que consiste le fondement de la conclusion que Monsieur Descartes veut établir.

(d) Il est très certain que la connaissance de cette proposition : *j'existe* dépend de celle-ci : *je pense*, comme il nous l'a fort bien enseigné. Mais d'où nous vient la connaissance celle-ci : *je pense* ? Certes, ce n'est point d'autre chose, que de ce que nous ne pouvons concevoir aucun acte sans son sujet, comme la pensée sans une chose qui pense, la science sans une chose qui sache, et la promenade sans une chose qui se promène.

(e) Et de là il semble suivre qu'une chose qui pense est quelque chose de corporel ; car les sujets de tous les actes semblent être seulement entendus sous une raison corporelle, ou sous une raison de matière, comme il a lui-même montré un peu après par l'exemple de la cire... (AT IX, 134-135)

Descartes

(6) (a) (contre b) Où j'ai dit : *c'est-à-dire une esprit, une âme, un entendement, une raison, etc.*, je n'ai point entendu par ces noms les seules facultés, mais les choses douées de la faculté de penser, comme par les deux premiers on a coutume d'entendre, et assez souvent aussi par les deux derniers : ce que j'ai si souvent expliqué, et en termes si exprès, que je ne vois pas qu'il y ait lieu d'en douter

(b) ...il dit fort bien que *nous ne pouvons concevoir aucun acte sans son sujet, comme la pensée sans une chose qui pense, parce que la chose qui pense n'est pas un rien* ; mais c'est sans aucune raison, et contre toute bonne logique, et même contre la façon ordinaire de parler, qu'il ajoute *que de là il semble suivre qu'une chose qui pense est quelque chose de corporel* ; car les sujets de tous les actes sont bien à la vérité entendus comme étant des substances..., mais non pour cela comme des corps. (...)

(c) Il est très certain que la pensée ne peut pas être sans une chose qui pense, et en général aucun accident ou aucun acte ne peut être sans une substance de laquelle il soit l'acte. Mais, d'autant que nous ne connaissons pas la substance immédiatement par elle-même, mais seulement parce qu'elle est le sujet de quelques actes, il est fort convenable à la raison, et l'usage même le requiert, que nous appelions de divers noms ces substances que nous connaissons être les sujets de plusieurs actes ou accidents entièrement différents, et qu'après cela nous examinons si ces divers noms signifient des choses différentes, ou une seule et même chose.

Or il y a certain actes que nous appelons *corporels*...

En après, il y a d'autres acte que nous appelons *intellectuels* (voir plus haut) (AT IX, 135)

La distinction de l'âme et du corps

(7) **Kripke** : Descartes et d'autres à sa suite ont soutenu qu'une personne (ou un esprit) est distincte de son corps, puisque l'esprit pourrait exister sans le corps. Il aurait pu tout aussi bien défendre la même conclusion à partir de la prémisse selon laquelle le corps aurait pu exister sans l'esprit. La réponse que je trouve parfaitement inadmissible est elle qui consiste à admettre sans réserve la prémisse cartésienne tout en rejetant la conclusion. Soit « Descartes » un nom ou un désignateur rigide d'une certaine personne ; soit « B » un désignateur rigide de son corps. Alors, si Descartes était identique à B, comme cette identité serait une identité entre deux désignateurs rigides, elle devrait être nécessaire ; auquel cas Descartes ne pourrait pas exister sans B, ni B sans Descartes. (*La logique des noms propres*, 133-134)

(8) De cela même que je connais avec certitude que j'existe, et que cependant je ne remarque point qu'il appartienne nécessairement aucune autre chose à ma nature ou à mon essence, sinon que je suis une chose qui pense, je conclus fort bien que mon essence consiste en cela seul, que je suis une chose qui pense, ou une substance dont toute l'essence ou la nature n'est que de penser. Et quoique peut-être (ou plutôt certainement, comme je le dirai

tantôt) j'aie un corps auquel je suis très étroitement conjoint ; néanmoins, parce que d'un côté j'ai une claire et distincte idée de moi-même, en tant que je suis seulement une chose qui pense et non étendue, et que d'un autre j'ai une idée distincte du corps, en tant qu'il est seulement une chose étendue et qui ne pense point, il est certain que ce moi (*ille ego*), c'est-à-dire mon âme, par laquelle je suis ce que je suis, est entièrement et véritablement distincte de mon corps, et qu'elle peut être ou exister sans lui. (AT IX, 62)

(9) Il me semble aussi que ce biais est tout le meilleur que nous puissions choisir pour connaître la nature de l'âme, et qu'elle est une substance entièrement distincte du corps : car, examinant ce que nous sommes, nous qui pensons maintenant qu'il n'y a rien hors de notre pensée qui soit véritablement ou qui existe, nous connaissons manifestement que, pour être, nous n'avons pas besoin d'extension, de figure, d'être en aucun lieu, ni d'aucune autre telle chose qu'on peut attribuer au corps et que nous sommes cela par cela seul que nous pensons (*Principes I, § 8, AT IX-2, 28*)

(10) Parce qu'un chacun de nous aperçoit en soi qu'il pense, et qu'il peut en pensant exclure de soi ou de son âme toute autre substance ou qui pense ou qui est étendue, nous pouvons conclure aussi qu'un chacun de nous ainsi considéré est réellement distinct de toute autre substance qui pense, et de toute substance corporelle. Et quand Dieu même... (*Principes I § 60, AT IX-2, 51*)